



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 , 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

315, chemin Ceinture du Lac
Lot 4 729 023
Cadastre du Québec
Propriétaires : Monsieur René Bellemarre et madame Sylvie Paquin

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (remise en forme de grange) de 30' X 44' (9,15 m X 13,42 m) portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachées à 294,34 m² au lieu de 140 m² tel que décrit au règlement de zonage 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 février 2022 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 16 décembre 2021


Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe